

**Commune de VAL-COUESNON**

**Délibération 2026-09-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026**

*Date de convocation : 17 septembre 2026*

*En exercice : 29 ; présents et représentés : 27*

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, Mme Brigitte BARBIER, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Caroline OLLIVIER, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, Mme Nadine LUCAS Mme Nathalie PUY, Mme Sophie MONTAUFRAY.

Excusés : M. Gilles DRONIOU (pouvoir à M. HOUDUS), M. Thibaud de ROHAN CHABOT, M. Cyrille BOUTET.

Secrétaire de séance : M. Matthieu JOUVENCE

---

**Reprise du réseau d'eaux usées  
entre la Rue de Couesnon et la station d'épuration d'Antrain (régularisation)**

Lors du chantier de raccordement du réseau d'assainissement collectif du bourg de La Fontenelle à la station d'épuration d'Antrain, un passage caméra a été réalisé sur le dernier tronçon entre la rue de Couesnon et ladite station.

Il s'avère que le réseau est en très mauvais état et empêche toute mise en service du nouveau réseau d'eaux usées créé.

Compte-tenu de l'urgence, M. le Maire a validé le devis de l'entreprise LESSARD TP d'un montant de 40 800 € HT pour la réfection de la canalisation par éclatement.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil municipal,**

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis LESSARD TP d'un montant de 40 800 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié exécutoire,  
À Val-Couesnon, le 25 septembre 2026.

Le Maire,  
Emmanuel HOUDUS

